

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes 2024

Récapitulatif du nombre de points accordés selon le résultat obtenu pour chaque indicateur

Indicateur n°1 : Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

(1° de l'article D. 1142-2)

RESULTATS OBTENUS	NOMBRE DE POINTS	RESULTATS OBTENUS A L'ONP	NOMBRE DE POINTS OBTENUS A L'ONP
Égal à 0 %	40	<p>0,9%</p> <p>L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à l'Opéra national de Paris est de 0,9% en 2024. Ainsi l'Opéra national de Paris obtient la note de 39 sur 40.</p>	39/40
Supérieur à 0 % et inférieur ou égal à 1 %	39		
Supérieur à 1 % et inférieur ou égal à 2 %	38		
Supérieur à 2 % et inférieur ou égal à 3 %	37		
Supérieur à 3 % et inférieur ou égal à 4 %	36		
Supérieur à 4 % et inférieur ou égal à 5 %	35		
Supérieur à 5 % et inférieur ou égal à 6 %	34		
Supérieur à 6 % et inférieur ou égal à 7 %	33		
Supérieur à 7 % et inférieur ou égal à 8 %	31		
Supérieur à 8 % et inférieur ou égal à 9 %	29		
Supérieur à 9 % et inférieur ou égal à 10 %	27		
Supérieur à 10 % et inférieur ou égal à 11 %	25		
Supérieur à 11 % et inférieur ou égal à 12 %	23		
Supérieur à 12 % et inférieur ou égal à 13 %	21		
Supérieur à 13 % et inférieur ou égal à 14 %	19		
Supérieur à 14 % et inférieur ou égal à 15 %	17		
Supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 16 %	14		
Supérieur à 16 % et inférieur ou égal à 17 %	11		
Supérieur à 17 % et inférieur ou égal à 18 %	8		
Supérieur à 18 % et inférieur ou égal à 19 %	5		
Supérieur à 19 % et inférieur ou égal à 20 %	2		
Supérieur à 20 %	0		

Indicateur n°2 : Écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes

(2° de l'article D. 1142-2)

RESULTATS OBTENUS	NOMBRE DE POINTS	RESULTATS OBTENUS A L'ONP	NOMBRE DE POINTS OBTENUS A L'ONP
Inférieur ou égal à 2 points de %	20	3,0%	10/20
Supérieur à 2 et inférieur ou égal à 5 points de %	10	<p>L'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes à l'Opéra national de Paris est de 3,0% en 2024 en faveur des hommes. Ainsi l'Opéra national de Paris obtient la note de 10 sur 20.</p>	
Supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 points de %	5		
Supérieur à 10 points de %	0		

Indicateur n°3 : Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

(3° de l'article D. 1142-2)

RESULTATS OBTENUS	NOMBRE DE POINTS	RESULTATS OBTENUS A L'ONP	NOMBRE DE POINTS OBTENUS A L'ONP
Inférieur ou égal à 2 points de %	15	1,8%	15/15
Supérieur à 2 et inférieur ou égal à 5 points de %	10	L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes à l'Opéra national de Paris est de 1,8% en 2024 en faveur des femmes. Ainsi l'Opéra national de Paris obtient la note de 15 sur 15.	
Supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 points de %	5		
Supérieur à 10 points de %	0		

Indicateur n°4 : Pourcentage de salariées revenues de congé maternité pendant l'année de référence et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour pendant cette même période, si des augmentations sont intervenues durant la durée de leur congé

(4° de l'article D. 1142-2)

RESULTATS OBTENUS	NOMBRE DE POINTS	RESULTATS OBTENUS A L'ONP	NOMBRE DE POINTS OBTENUS A L'ONP
Égal à 100 %	15	100%	15/15
Inférieur à 100%	0		

Indicateur n°5 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

(5° de l'article D. 11422)

RESULTATS OBTENUS	NOMBRE DE POINTS	RESULTATS OBTENUS A L'ONP	NOMBRE DE POINTS OBTENUS A L'ONP
4 ou 5 salariés	10	Nombre d'hommes : 5 Nombre de femmes : 5	10/10
2 ou 3 salariés	5	Parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations de l'Opéra national de Paris, il y avait 5 hommes et 5 femmes. Ainsi l'Opéra national de Paris obtient la note de 10 sur 10.	
0 ou 1 salarié	0		

Soit un nombre total de points de 89 / 100